

Intervention de Monsieur le Cardinal Marc Ouellet, Archevêque de Québec et Primat du Canada, lors de la conférence de presse du Comité Action-Parents tenue le 12 mars 2007 à l'Oratoire du Monastère des Ursulines, 18 Donnacona, Québec (Qc).

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE À L'ÉCOLE

La question de la liberté religieuse à l'école mérite l'attention de la campagne électorale au Québec parce que la loi 95, adoptée en juin 2005, a modifié radicalement le statut de la religion à l'école. Dorénavant, le régime d'option entre un cours de religion catholique ou protestante et un cours d'éthique sera remplacé par un cours d'éthique et de culture religieuse partout et à tous les niveaux du primaire et du secondaire, tant à l'école publique qu'à l'école privée.

Des centaines de milliers de parents perdent ainsi leur droit de choisir l'enseignement religieux qu'ils désirent transmettre à leurs enfants à l'école. Beaucoup auront difficilement les moyens de se réorganiser autrement en dehors de l'école, à cause des contraintes pratiques de temps, de travail, d'argent et de ressources disponibles.

J'appuie la démarche des parents qui veulent des amendements à la loi 95 qui impose un seul cours d'État pour tous. J'appuie en particulier les écoles privées catholiques qui devront modifier substantiellement leur programme si la loi 95 n'est pas amendée avant son entrée en vigueur en septembre 2008. Beaucoup de ces écoles sont l'œuvre de communautés religieuses qui ont servi l'éducation au Québec depuis des décennies sinon des siècles. Elles se voient maintenant forcées de marginaliser la religion catholique à l'intérieur de leur propre institution pour céder la place au Cours d'État obligatoire d'éthique et de culture religieuse.

Cette imposition par l'État marque un recul de la liberté religieuse au Québec, selon un grand nombre de personnes, dont les évêques. C'est pourquoi l'Assemblée des évêques du Québec a adopté la résolution suivante lors de sa réunion plénière la semaine dernière : « *L'Assemblée des évêques demande qu'au nom de la liberté religieuse, le cours d'éthique et de culture religieuse ne soit pas imposé dans les écoles privées catholiques.* »

Je précise que les évêques ne s'opposent pas à l'élaboration de ce cours d'État qui veut maintenir des contenus d'éthique et de culture religieuse à l'école. Ils y sont même favorables en principe. Mais ils contestent que ce cours soit obligatoire pour tous et partout, sans égard pour le droit des parents et pour la liberté religieuse des citoyens et citoyennes.

Cette question touche à l'avenir des familles et à la transmission d'une dimension importante de notre patrimoine collectif. Elle est posée aux chefs des différents partis et à leurs candidates et candidats dans le but d'éclairer la population sur un enjeu majeur de l'éducation, celui de la liberté religieuse à l'école. La réponse des futurs élus aidera à trouver, le moment venu, les amendements nécessaires pour satisfaire aux exigences de la démocratie et aux droits prioritaires des parents.

Maintenant la parole est aux politiciens et la population décidera.